Éolienne des enfants : patience

jeudi 26 novembre 2015 05h00 - Pierre HIGUET - L'Avenir



Les élus ont respecté une minute de silence en hommage aux victimes des attentats.-ÉdA – 30590422448

La taxation de l'éolienne des enfants a déjà fait parler d'elle. Des précisions ont été demandées par la minorité lors du conseil.

Quel sera l'avenir de la taxe pour l'éolienne des enfants? La question a été posée par la conseillère <u>Hélène Lebrun</u>. Pour résumer, il faut indiquer que l'éolienne est une petite machine. Elle est toutefois imposée comme des engins d'un autre gabarit. C'est prévu dans une circulaire de la <u>Région wallonne</u>. En 2015, pour la première fois, elle a été frappée d'une taxe d'un montant de 12 500€ Du côté de l'association qui porte le projet citoyen, on s'indigne.

Ce mouvement de protestation fait-il changer les choses? Un éclairage a été apporté lors du conseil. Dans un premier temps, le bourgmestre a indiqué que l'étude du dossier était toujours en cours et que la réponse viendrait en son temps.

Le Premier échevin <u>Didier Rouard</u> a été plus loin. Il a été plus clair que le bourgmestre en portant sur la table les réflexions menées. Pour l'année 2015, on ne bouge pas à la taxe. On suit la circulaire. «Pendant dix ans, il n'y a pas eu de taxe, avance-t-il. On nous explique qu'il y a un bénéfice de 13 000€ et qu'avec une taxe de 12 500€, il n'y a plus de bénéfice. En réalité, le bénéfice de 13 000€ est la somme quand tout est payé, y compris les dividendes. À cela, s'ajoutent des arriérés.»

Pour 2015, l'éolienne des enfants ne coupera pas à la taxe, sauf si on contraint la Commune à le faire. En revanche, pour les exercices suivants, la position est plus favorable. La Commune envisage, comme le prévoit la nouvelle circulaire, la possibilité de faire un geste. Une réduction de taxe ou un subside, par exemple.

Achats divers

On a par ailleurs approuvé différentes acquisitions, comme un camion pour le <u>service des Travaux</u>, une voiture d'occasion et un ordinateur portable.

De nouveaux conteneurs vont être acquis. Le 1er janvier 2016, le BEP reprendra le service de ramassage des immondices de la commune.

Si la Commune compte acheter, elle va vendre. À <u>Mesnil-Saint-Blaise</u>, elle dispose d'un terrain agricole enclavé d'une superficie de 14,7 ares. Elle va se tourner vers les propriétaires qui jouxtent le terrain mais également les personnes qui pourraient être intéressées. Le bien ira naturellement au plus offrant.